



15ème législature

Question N° : 28710	De Mme Frédérique Meunier (Les Républicains - Corrèze)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique > pouvoir d'achat	Tête d'analyse > Permettre de libérer les sommes théoriquement bloquées pour 5 ans dans les plans	Analyse > Permettre de libérer les sommes théoriquement bloquées pour 5 ans dans les plans.
Question publiée au JO le : 21/04/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 14/07/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Frédérique Meunier attire l'attention de Mme la ministre du travail sur l'épargne salariale et notamment la participation qui sont placées dans des PEE. Les sommes ne peuvent être utilisées avant 5 ans, sauf cas limitatifs. Elle lui demande si elle envisage de donner la possibilité de libérer ces sommes, ce qui redonnerait aux salariés dont le pouvoir d'achat est impacté une marge de manœuvre appréciable.